

Terres d'Aurignac : la révolte fiscale est en marche

Article exclusif

réservé aux abonnés Voir l'offre Digital

Votre crédit de bienvenue en cours : 11 articles

Publié le 30/09/2015 à 03:53, Mis à jour le 30/09/2015 à 08:23

Economie



Le collectif des contribuables des Terres d'Aurignac a plusieurs objectifs : s'organiser, trouver des personnes relais et alerter les 1 800 foyers fiscaux./Photo DDM, YCS

Le collectif des contribuables des Terres d'Aurignac a organisé sa 1^{re} réunion publique jeudi à Saint-André, rassemblant une centaine de personnes. L'objectif, présenter le collectif, faire un résumé de la situation, comprendre ce qui s'est passé et élaborer une stratégie. Face aux informations parues dans la presse et à l'annonce d'une augmentation des impôts locaux, des contribuables des Terres d'Aurignac se sont mobilisés en collectif, pour dénoncer la hausse des impôts de 45 % imposée par la Cour des comptes et le préfet à la communauté des communes des terres d'Aurignac.

Parmi les actions collectives envisagées, dans l'urgence, le collectif souhaite déposer un recours suite à l'arrêté signé le 28 juillet 2015 et par la suite, saisir le tribunal administratif pour invalider cet arrêté. «Au départ, c'est un petit comité révolté qui a décidé de réagir. L'objectif de cette réunion est de communiquer, se faire connaître, se repérer, repérer des compétences, des bénévoles, vous écouter, c'est un collectif et surtout apolitique», précise un des intervenants. Des projets de statuts ont été élaborés afin de structurer juridiquement ce mouvement. Dans l'assistance, réunie autour d'une grande table, des voix s'élèvent, ébahies par la situation de la CCTA et cette dette monstrueuse. Le président du collectif de défense de l'usager citoyen contribuable (regroupe 202 associations dans 84 départements) apolitique et non subventionné, est venu apporter son soutien.

Payer sur la base de 2014

«Il existe 1 800 foyers fiscaux sur le territoire, il faudrait rentrer en contact avec eux. Nous recherchons des personnes qui seraient des relais dans leurs communes», annonce un intervenant. Outre Internet, le collectif leur lance un appel pour informer les contribuables. De nombreuses personnes se sont portées volontaires. Concernant l'impôt, le collectif conseille de le payer sur la base de l'an passé, mais pas la surimposition liée à la taxe de l'intercommunalité. Une 2^e réunion publique est prévue avant le 15 octobre et une lettre type sera distribuée aux contribuables afin de les accompagner dans leur démarche de révolte fiscale.

contribuables.terresdaurignac@gmail.com

Yvelise Sénac

Réactions des lecteurs



escanecrabe, il y a 5 jours

Le cirque Roger Lanzac de passage dernièrement à Aurignac n'a pas fait recettes, "trop de concurrence avec les artistes locaux" a déclaré le responsable

Nouveau lecteur

2 commentaires

Signaler un abus